



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE PROFESSIONNEL DES FIDUCIES ET DES SUCCESSIONS (MTI^{MD})

**Veillez remplir et téléverser le présent formulaire
ou le poster à CSI :**

Adresse : 200, rue Wellington Ouest, 15^e étage,
Toronto, (Ontario), M5V 3C7

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne au www.csi.ca

Lors d'une inscription en ligne, s'il y a lieu, les rabais et les taxes appropriés
seront calculés.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX *Renseignements obligatoires*** (Remplir toutes les parties en MAJUSCULES.)**

N° de dossier :		Vérification de l'identité :	
		Date de naissance (aaaa/mm/jj) :	
Prénom :		Nom :	
Genre : ☐ Féminin ☐ Masculin ☐ Non binaire		Langue de correspondance : ☐ Français ☐ Anglais	
Courriel principal :		Autre courriel :	
Téléphone au domicile :		Téléphone au bureau :	

ADRESSE AU BUREAU (S'il y a lieu : N° de transit ou de succursale : Numéro d'employé :)

Titre du poste : Employeur :

Numéro et rue : App./Bureau :

Ville : Province : Pays : Code postal :

ADRESSE AU DOMICILE

Numéro et rue : App./Bureau :

Ville : Province : Pays : Code postal :

REMARQUE : Veuillez vous assurer de mettre à jour votre profil dans le répertoire MTI^{MD}.

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU CANDIDAT MTI^{MD}

☐ Je déclare avoir rempli cette demande aussi exactement que possible, et je fais, par la présente, une demande de renouvellement du titre de MTI^{MD}.

Je confirme que :

EXIGENCES RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

☐ J'ai satisfait aux exigences de l'année précédente, je comprends et j'accepte de me conformer à l'exigence de formation continue du MTI^{MD} d'effectuer un minimum de 12 heures de formation continue à chaque année et que je suis sujet à une vérification aléatoire pour confirmer le respect des exigences relatives à la formation continue.

Vous n'êtes pas tenu de fournir votre documentation de FC à chaque année, toutefois, vous serez sujet à une vérification.

QUALITÉS REQUISES

Avez-vous déjà été accusé de manquement professionnel, fait l'objet de mesures disciplinaires ou de réprimandes ou vu votre permis d'exercice suspendu ou révoqué par un employeur, une association professionnelle ou toute autorité administrative ou réglementaire (c.-à.-d. une commission des valeurs mobilières, le Barreau, une association immobilière, l'OCRCVM, ACCFM, Organisme de réglementation en matière d'assurance, la FINRA, etc.)? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous actuellement en faillite ou avez-vous été déclaré en faillite à tout moment au cours des 5 dernières années? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle* par quelque juridiction que ce soit et pour laquelle une suspension du casier ou un pardon n'a pas été accordé? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction à la réglementation sur les services financiers ou aux lois relatives à la protection des consommateurs sous toute juridiction (c.-à.-d. les lois sur les valeurs mobilières, les assurances, l'immobilier, les hypothèques, etc.)? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions précédentes, veuillez joindre à ce formulaire tout document pertinent, incluant les détails des sanctions ou actions disciplinaires. Toute l'information que vous fournirez sera colligée, entreposée et utilisée conformément aux lois applicables et à notre politique de confidentialité et sera envoyée au Comité de déontologie des titres professionnels afin d'évaluer votre aptitude pour le titre.

* Le terme « infraction criminelle » exclut les infractions (i) en vertu d'une législation provinciale, par exemple au Code de la route, à moins que la loi provinciale en question ne soit explicitement mentionnée ci-dessus et à condition que la condamnation provinciale ne concerne pas une infraction liée à la malhonnêteté ou au vol comme le parjure ou la subordination des témoins, la fausse déclaration, la fraude, le détournement ou l'escroquerie ou toute autre infraction qui implique un élément de tromperie ou de malhonnêteté et (ii) les infractions punissables par déclaration sommaire de culpabilité, à condition que la malhonnêteté ou le vol ne soit pas en cause.

CODE DE DÉONTOLOGIE

En ma qualité de titulaire du titre de MTI^{MD}, et tout au long de ma période annuelle de validité de ma licence, je conviens de ce qui suit :

☐ Tout au long de la période 2019/2020, je vais respecter le Code de déontologie MTI^{MD} et le Processus en cas de faute déontologique de CSI (tel que décrit sur le site web).

LICENCE D'UTILISATION DES MARQUES DE COMMERCE MEMBRE, INSTITUT DE FIDUCIE

☐ Je comprends qu'en renouvelant mon titre de Membre, Institut de fiducie, CSI m'accorde une licence d'utilisation des marques de commerce pour la période 2019/2020 et que si je ne renouvelle pas mon titre MTI^{MD}, CSI mettra fin à ma licence d'utilisation de la marque de commerce MTI^{MD}.

Signature du candidat : _____ Date de la demande : _____

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les droits doivent être réglés en dollars canadiens. Le paiement peut être fait par mandat, par chèque certifié ou par chèque (corporatif) de l'employeur. Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de CSI. Les demandes doivent être accompagnées du paiement approprié afin de permettre le traitement de votre inscription.

Veuillez inclure : Frais 325,00 \$ plus les taxes applicables* (Ces frais sont non remboursables.)

* **NOTE :** Tous les frais sont taxables ainsi que non remboursables. Veuillez référer au https://www.csi.ca/student/fr_ca/student/policies/fees.xhtml#taxes –
Renseignements fiscaux

IMPORTANT : Veuillez inclure les Frais de renouvellement de licence 325,00 \$.

Si vous détenez 2 de ces titres professionnels de CSI ou plus en règle (FCSI^{MD}, CIWM, PFP^{MD}, CIM^{MD} ou MTI^{MD}), vous pourriez être éligible pour un rabais :

Nombre de titres en règle de CSI que vous détenez	1	2	3	4
Rabais par titre	0 \$	50 \$	100 \$	150 \$
COÛT PAR TITRE après le rabais	325 \$	275 \$	225 \$	175 \$

Les renouvellements tardifs, à l'intérieur des 12 mois suivant la date prescrite, sont assujettis à des frais de retard de 50 \$.

Si vous n'avez pas renouvelé votre titre dans les 12 mois suivant la date prescrite, vous devrez assumer des frais de retard de 50 \$, des frais de réintégration de 375 \$ et des frais de renouvellement de 325 \$. Vous devrez également prouver que vous avez répondu aux exigences relatives à la formation continue et ce, pour toutes les années pendant lesquelles vous n'avez pas renouvelé votre titre. Pour ce faire, vous serez tenu de produire les relevés indiquant la date de réussite des cours de même que les plans de cours.

Paiement par : ☐ Mandat ☐ Chèque certifié ☐ Chèque (corporatif) de l'employeur, au montant de : \$ _____

Veuillez facturer : ☐ N° de compte d'entreprise (seulement si le payeur est l'employeur) _____ N° : _____ \$ _____

J'ai soumis mon paiement en ligne ☐

Je reconnais que je dois téléverser ce formulaire et la documentation à l'appui (s'il y a lieu). Je comprends que ma demande doit être approuvée avant que les frais exigibles puissent être traités.

IMPORTANT : Conformément aux exigences du secteur des cartes de paiement, CSI n'accepte pas les formulaires (accompagnés de paiement) qui sont transmis par courriel. CSI supprimera immédiatement les formulaires transmis par courriel qui sont accompagnés de données de carte de crédit.

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE DÉPOSÉE MTI^{MD}

En tant que détenteur du titre MTI^{MD} décerné par CSI, vous êtes autorisé à utiliser la marque déposée MTI^{MD} (la « marque déposée »).

- Le titulaire de licence reconnaît par la présente que CSI est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts à l'égard de la marque déposée.
- Par la présente, CSI accorde au titulaire de licence une licence non exclusive d'utilisation de la marque déposée relativement à la prestation de services financiers au public, et ce, pour une période d'un an à compter de la date à laquelle le titre de MTI^{MD} vous a été accordé. Le titulaire de licence reconnaît expressément qu'il ne jouit pas, du fait de son titre, du droit d'utiliser la présente licence autrement que d'une manière conforme aux conditions de celle-ci. La présente entente et la licence accordée aux termes de celle-ci sont renouvelées automatiquement chaque année pour une autre période d'un an sur paiement des droits de renouvellement annuels du titre, à la condition que le titulaire se conforme par ailleurs à toutes les exigences liées au titre de MTI^{MD} et communiquées à ce dernier par CSI.
- Afin de préserver le droit d'utilisation de la marque déposée MTI^{MD}, le titulaire de licence s'engage à respecter toutes les normes établies par CSI concernant la nature et la qualité des services à fournir relativement à la marque déposée. CSI doit communiquer ces normes au titulaire de licence de temps à autre, lesquelles incluent, notamment, le Code de déontologie des MTI^{MD}. Le titulaire de licence s'engage aussi à obtenir les crédits de formation continue exigés par CSI.
- Le titulaire de licence convient que CSI peut surveiller la prestation des services fournis par le titulaire de licence relativement à la marque déposée et que, si CSI établit que la qualité de ces services ne respecte pas les normes fixées par CSI, ce dernier peut, moyennant un préavis de 60 jours, résilier la licence d'utilisation. Le titulaire de licence convient avec CSI que la décision définitive à l'égard de la résiliation de la présente licence relève du Comité d'éthique des MTI^{MD}. Advenant la résiliation de la présente licence, le titulaire de licence doit immédiatement cesser d'utiliser ou d'afficher la marque déposée MTI^{MD} à quelque fin que ce soit.
- Le titulaire de licence doit en tout temps afficher la marque déposée conformément aux lignes directrices d'affichage de la marque déposée :

En tant que titulaire de licence de la marque déposée :

- Vous pouvez utiliser la marque déposée comme un symbole visuel distinctif du titre de MTI^{MD} pouvant être facilement reconnu par des employeurs, des collègues et des clients. Essentiellement, en tant que détenteur du titre professionnel, vous pouvez utiliser cette marque comme sceau de qualité et d'intégrité.
- La marque déposée ne peut être modifiée, de quelque façon que ce soit.
- Afin d'assurer que la marque déposée apparaît correctement, toute reproduction de la marque déposée doit être faite à partir d'une illustration prête à photographier, fournie par CSI.
- La marque déposée peut être utilisée pour désigner un groupe de personnes; toutefois, chacun des membres de ce groupe doit être détenteur en règle du titre de MTI^{MD}.
- La marque déposée ne doit pas être utilisée comme faisant partie d'une raison sociale.
- La marque déposée devrait être placée en regard du nom du titulaire de licence. Cependant, il doit y avoir assez d'espace autour de la marque déposée pour qu'elle ne soit pas reliée aux titres ou grades universitaires du titulaire, ni n'en fasse partie. La marque déposée ne doit pas pouvoir être confondue avec le logo d'une entreprise, ni être placée si près de la raison sociale ou du logo d'une entreprise qu'elle donne au lecteur l'impression que l'entreprise est certifiée.
- Le titulaire de licence convient d'aviser CSI sans délai de toute circonstance qui pourrait avoir un effet sur sa capacité de continuer à satisfaire aux exigences de la certification.